



DATES A RETENIR

Septembre 2025 : adhésion à l'OCCE pour l'année 2025-2026 et envoi du CRF de l'année 2024-2025 (avant le 30/09/25).

Formation possible à Retkoop (contactez Audrey).

Animations de classe possibles (contactez Matthieu).

PHOTOS DU MOIS

AGENDAS COOP



LES INFOS DE RENTREE 2025

LA COOPERATIVE SCOLAIRE : DEFINITION / FONCTIONNEMENT

La coopérative scolaire initie les élèves à la citoyenneté, la gestion de projets et la solidarité à travers une organisation démocratique et pédagogique : son rôle éducatif fondé sur la pédagogie coopérative est essentiel.

85% des coopératives scolaires de France sont affiliées à l'OCCE. Tous les élèves et enseignant.es peuvent devenir membres et prendre part aux décisions.

Une coopérative scolaire est une organisation gérée collectivement par les élèves et les enseignant.es au sein d'un établissement. Son objectif principal est de promouvoir les valeurs de coopération, de solidarité et de responsabilité tout en offrant aux élèves une expérience concrète de gestion de projets et de démocratie participative.

Elle repose sur les principes de la pédagogie coopérative, où chaque élève joue un rôle actif dans la prise de décision et l'organisation des activités.

EDITO

Chers coopérateurs,

Les membres de l'AD36 vous souhaitent une agréable année scolaire pleine de coopération, d'empathie et riche en projets. En cette rentrée 2025, nous vous accueillerons sur des plages horaires plus étendues : accueil du secrétariat les

Mardi de 9h à 12h30 et de 13h30 à 17h

Mercredi de 9h à 12h30 et de 13h30 à 16h30

Vendredi de 9h à 12h30 et de 13h30 à 16h30

Ne manquez pas nos actions durant l'année : les « classes qui jardinent », le « rallye maths »... Si vous souhaitez des infos sur les supports pédagogiques OCCE, n'hésitez pas à nous contacter.

Aurélie MIRAMONT

BON A SAVOIR

L'adhésion : pourquoi ?

Si vous n'adhérez pas à l'OCCE (CRF envoyé, engagement du mandataire signé et règlement) en début d'année, vous ne pouvez pas utiliser de compte bancaire OCCE quelque soit la banque.

De plus, pensez à bien déposer l'argent (espèces ou chèques) en temps et en heure sur le compte de votre coopérative, sinon cela peut entraîner des frais à toutes les coop du département et nous rendre interdit bancaire ! Nous sommes tous concernés dans ces cas-là.

JEU COOP DU MOIS

Zip-Zap

